Certificat

FR-APP-05.22.30120

AMBIANCE ENERGIE

(Siret : 52132198400044)
M. CANET
5 Impasse Paul Séjourné
66350 TOULOUGES

Entreprise titulaire de la qualification

RGE

QualiPV 500

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoiremment la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 17 novembre 2022 au 17 novembre 2023

Police d'assurance responsabilité civile
- générale au 24/01/2022 : 10810147204 - AXA FRANCE IARD (Paris)
- décennale au 24/01/2022 : 10810147204 - AXA FRANCE IARD (Paris)

RGE

QualiPV 36

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoiremment la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 21 mars 2022 au 21 mars 2023

Police d'assurance responsabilité civile
- générale au 24/01/2022 : 10810147204 - AXA FRANCE IARD (Paris)
- décennale au 24/01/2022 : 10810147204 - AXA FRANCE IARD (Paris)

Numéro QualiPV : QPV/34565
Forme juridique : SASU
L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 17 novembre 2022

Gaël Parrens,
Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables
Siège social :
24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS
SIRET 489 907 360 00049

QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 17 novembre 2026 pour QualiPV 500, 21 mars 2026 pour QualiPV 36